



## Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

### DEUXIÈME PUBLICATION

1. Nom et siège de la Sàrl dissoute:  
**Luthi Foradig Sàrl en liquidation, Borex**
2. Dissolution par: Décision de l'assemblée des associés
3. Date: 07.05.2018
4. Echéance du délai de déclaration des créances: **20.08.2018**
5. Adresse pour la déclaration des créances:  
dans ses propres locaux, Route de Tranchepied 11, 1277 Borex
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société à responsabilité limitée dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Le président rappelle à l'assemblée générale qu'il est d'ores et déjà envisagé de procéder à une répartition anticipée après un délai de trois mois suivant la troisième publication de l'appel aux créanciers, conformément à l'article sept cent quarante-cinq alinéa trois du Code des obligations (Art. 745 al. 3 CO).

Florence Mennet  
Notaire  
1260 Nyon 1

04233229



**Donnerstag - Jeudi - Giovedì, 17.05.2018, No 94, Jahrgang - année - anno: 136**

**Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori** Liquidations-Schuldenruf einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Art. 821a Abs. 1 i.V.m. Art. 742 Abs. 2 OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société à responsabilité limitée (Art. 821a al. 1 en relation avec l'art. 742 al. 2 CO) - Grida ai creditori alla liquidazione di una società a garanzia limitata (Art. 821a cpv. 1 congiuntamente ad art. 742 cpv. 2 CO)